

DEMANDE DE CONTROLE DE CONFORMITE D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Lors de la vente d'une habitation en assainissement non collectif le vendeur a l'obligation de justifier de l'état de son installation. **Vous devez contacter le SPANC pour convenir d'un rendez-vous.**

Merci de remplir ce document et de le retourner, accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées, à la Communauté de Communes du Massif du Vercors (CCMV) par mail à spanc@vercors.org

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez consulter toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur www.vercors.org ou sur le site du Gouvernement :

www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/





INFORMATIONS GÉNÉRALES

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du demandeur

Adresse

Code postal Commune

Référence cadastrale de l'habitation (Section et Numéro)

Tél Mail

ADRESSE DE L'HABITATION CONCERNEE

Adresse de l'habitation concernée (*si différente de l'adresse du demandeur*)

Code postal Commune

Référence cadastrale de l'habitation (Section et Numéro)

NATURE DE LA DEMANDE

Le contrôle de conformité du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- D'une vente
- Autre :



CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

✓ Habitation individuelle :

Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser)

Nombre de pièces principales* (PP)

Nombre de chambres

Nombre de personnes

✓ Immeuble collectif

Nombre de logements

Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser)

Nombre de pièces principales* (PP)

En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux

✓ Autres immeubles

(Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, ...)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de local (locaux) qui est (sont) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants (si connu) ? _____ EH

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, ...)



MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction publique

Alimentation privée

Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, ...) :

- **Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue** Oui Non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui :

- L'ouvrage est-il déclaré ? Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du Code de l'environnement, est déclaré au maire.

- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? Oui Non

- L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? Oui Non

- La distance entre le captage et l'installation prévue est supérieure à 35 mètres : Oui Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales sont bien évacuées indépendamment des eaux usées : Oui Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.



CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF EN PLACE

Installations avec dispositif de traitement par le sol en place ou par un massif reconstitué

• PRETRAITEMENT OU TRAITEMENT PRIMAIRE

✓ Bac à graisses :

200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères)

Autre litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

✓ Fosse toutes eaux :

Volume m³

Ventilations Primaire Secondaire Diamètre mm

Les ventilations permettent l'évacuation des gaz issus de la fermentation des boues contenues dans la fosse toutes eaux, ces gaz ont une odeur désagréable et peuvent conduire à la corrosion du béton ; il faut donc prévoir de les évacuer à une hauteur suffisante au-dessus du toit en un point choisi en fonction de la direction des vents. La ventilation secondaire devra être surmontée d'un extracteur type éolien ou statique, éloigné des fenêtres et VMC.

✓ Pré filtre (décolloïdeur) :

Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Si non : volume m³

✓ Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation)

✓ Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui sont mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :



• TRAITEMENT SECONDAIRE

Tranchées d'épandage

Longueur m
Profondeur m

soit tranchée(s) x m
Largeur = m

Lit d'épandage

Surface m²
Profondeur m

Longueur m
Largeur m

Lit filtrant vertical non drainé

Longueur m
Surface m²

Largeur m
Profondeur m

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Longueur m
Surface m²

Largeur m
Profondeur m

Filtre à sable vertical drainé

Surface m²

Profondeur m

Tertre d'infiltration

Hauteur m
Longueur à la base m
Largeur à la base m

Longueur au sommet m
Largeur au sommet m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe

Fournisseur
Surface de filtration m²

Autres dispositifs (filières agréées)

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément Modèle
Numéro d'agrément
Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) EH



• **DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS**

Pompe ou système de relevage : Volume du poste [] L

Usage Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

• **MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITÉES**

✓ **Par infiltration dans le sol en place** (perméabilité comprise entre 10 et 500 mm/h)

Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Longueur [] m soit [] tranchée(s) x [] m Profondeur [] m

Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)

Surface [] m² soit [] m x [] m Profondeur [] m

✓ **Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel**

(Joindre obligatoirement une étude particulière démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable)

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau).

Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu)

Propriétaire/gestionnaire :

Cours d'eau, mare, étang, ... : nom (si connu)

Propriétaire/gestionnaire :

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ? Oui Non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

✓ **Par rejet dans un puits d'infiltration**

(Joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)



PIÈCES À JOINDRE A LA PRÉSENTE DEMANDE

- Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
- Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation des eaux traitées dans le milieu hydraulique superficiel)

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Vous certifiez que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, vous vous engagez à :

- ✓ Contacter le SPANC pour convenir d'un rendez-vous. Ce contrôle vous sera facturé 250 €, comme prévu dans le règlement de service du SPANC ;

Fait à	<input type="text"/>
le	<input type="text"/>
Signature	<input type="text"/>

La Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), dont le Président est responsable du traitement, collecte vos données personnelles. Elles sont traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour permettre la mission du SPANC, dans le cadre d'une obligation légale. Elles sont conservées dans la limite fixée par les textes applicables en matière d'archives publiques.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter le service : spanc@vercors.org ou son délégué à la protection des données (DPD) : rgpd@vercors.org